

<u>VIE</u> <u>FICHE PRODUIT</u>

	GAMME PREVOYANCE	E VIE	
Objet de la garantie	Versement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès de l'Assuré, ou à l'Assuré lui-même en cas d'IAD; Décès ou IAD survenus pendant la période de garantie et avant l'âge limite de couverture.		
Age Limite d souscription	Tout Particulier ou Professionnel âgé de plus de 18 ans et de moins de 65 ans au moment de l'adhésion.		
Ages Limites de couverture	65 ans pour le décès et 60 ans pour l'IAD		
Modalités d'acceptation	Acceptation déléguée et Visite médicale si l'état de santé de l'Adhérant présente un risque		
Durée	La garantie cesse : - A la date où l'adhérent atteint l'âge limite fixé aux conditions particulières A la fin de l'année d'assurance au cours de laquelle le compte bancaire de l'adhérent est clos Si l'adhérent ne figure pas sur les fichiers de renouvellement de la banque - En cas de défaut de paiement de la prime.		
Options de garanties			
	Option	Capital Asssuré	
	1	100 000 DH	
	2	200 000 DH	
	3	300 000 DH	
	4	400 000 DH	
	5	500 000 DH	
Prime (0,35%)	Option	Tarif annuel TTC	
	1	350 DH	
	2	700 DH	
	3	1050 DH	
	4	1 400 DH	
	· ·		
	5 1 750 DH Echelonnement du paiement de la prime : mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel		
	Décès : 6 mois		
Délai de déclaration	IAD: 6 mois		
Exclusions	- Suicide si moins de 2 ans d'adhésion - IAD résultant de maladies ou d'accidents intentionnels - Ivresse, etc Maladies ou accidents antérieurs - Guerre, actes de terrorisme, de sabotge - Nucléaire etc. Etc.		
	Décès - Bulletin d'adhésion ou à défaut, le numéro d'adhésion		
Pièces à fournir en cas de sinistre	- Builetin à adhesion ou à défaut, le numero à adhesion - Original ou copie certifiée conforme de l'acte de décès de l'adhérent, précisant sa date de naissance		
	- PV de police ou de gendarmerie en cas d'accident		
	-	Il précisant la cause du décès	
	- Certificat de vie du (de	·	
	- Acte d'hérédité si ayar	, , , ,	
	•	- Acte de tutelle pour les enfants mineurs	
		u à défaut, le numéro d'adhésion	
		dhérent ou à défaut toute pièce justificative de son identité	
	· ·	, ,	
	- Rapport médical d'invalidité émanant du médecin traitant de l'Assuré spécifiant le taux d'IPP, l'historique, la date de début et la nature de la maladie invalidante ou de l'accident cause de l'invalidité		
	 Attestation de cessation d'activité pour raison d'invalidité, fournie par l'employeur Toute autre pièce médicale justificative jugée nécessaire pour la bonne instruction du 		
	dossier		
	La preuve de l'IAD incombe à l'adhérent ou à ses ayants droit. L'état d'IAD doit être confirmé par le conseil médical de la Compagnie.		
Préavis	1 mois		
Teavis	± 11013		